

PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 30 MARS 2014

Le trente mars deux mille quatorze, à onze heures, les candidats élus lors de l'élection municipale du vingt-trois mars deux mille quatorze, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur Francis ELU, conseiller municipal le plus ancien, afin de procéder à l'installation du nouveau Conseil municipal.

Présents : Mesdames : GOZARD, RAMBURE-LAMBERT, BORNICHE,
VAN BEEK, CHOQUEL, BROUILLET, REDONDO,
ROBILLARD, GADEBOIS

Messieurs : MIMMAS, CARABALONA, LASCOURREGES, DELANGE,
LABOURDETTE, GARREAU, ALLARD, VINCENT, GAUTHIER

Secrétaire : M. DELANGE

Assesseurs : Mme RAMBURE-LAMBERT
Mme BROUILLET

Après désignation du président de séance, de deux assesseurs et d'un secrétaire, Monsieur ELU rappelle les chiffres relatifs à l'élection municipale du 23 mars dernier et pour laquelle il n'y eut qu'un tour.

Sur 1115 inscrits, 810 électeurs ont voté, dont 793 suffrages exprimés, pour 17 votes nuls. La liste « Congis notre avenir en main » a obtenu 396 voix, contre 397 pour la liste « J'aime mon village ». Conformément aux nouvelles modalités liées à la représentation municipale, sont élus au Conseil municipal :

Pour la liste « Congis notre avenir en main » :

Philippe MIMMAS
Marie-Christine RAMBURE-LAMBERT
Stéphane CARABALONA
Francine GOZARD

Pour la liste « J'aime mon village » :

Francis ELU
Sylvaine BORNICHE
Sébastien LASCOURREGES
Céline VAN BEEK
Christophe DELANGE
Yannick CHOQUEL
Jean-Pierre LABOURDETTE
Corinne BROUILLET
Hervé GARREAU
Valérie REDONDO
André ALLARD
Nadège ROBILLARD

Vincent DIDIER
Virginie GADEBOIS
Gérard GAUTHIER

ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur ELU donne lecture des dispositions réglementaires liées à l'élection du Maire, puis il demande aux candidats de se faire connaître.

Monsieur ELU et Monsieur MIMMAS présentent leur candidature.

Les résultats du vote réalisé à bulletin secret se décomposent comme suit :

Francis ELU	:	15 voix
Philippe MIMMAS	:	3 voix
		1 vote blanc

Monsieur Francis ELU est élu Maire à la majorité des membres présents.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE MAIRES-ADJOINTS

Monsieur le Maire donne lecture des dispositions réglementaires liées à la détermination du nombre de maires-adjoints ainsi qu'à leur élection.

Monsieur le Maire propose que cinq maires-adjoints soient élus pour siéger au Conseil municipal. Cette proposition, votée à main levée, est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit 19 voix « pour ».

ÉLECTION DES MAIRES ADJOINTS

Deux listes sont présentées pour l'élection des maires-adjoints :

Liste présentée par les élus minoritaires :

Philippe MIMMAS
Marie-Christine RAMBURE-LAMBERT
Stéphane CARABALONA
Francine GOZARD

Liste présentée par les élus majoritaires :

Sébastien LASCOURREGES
Sylvaine BORNICHE
Christophe DELANGE
Yannick CHOQUEL
Jean-Pierre LABOURDETTE

Les résultats du vote réalisé à bulletin secret se décomposent comme suit :

Liste des élus minoritaires : 4 voix
Liste des élus majoritaires : 15 voix

Sont élus maires-adjoints, à la majorité des membres présents :

Sébastien LASCOURREGES
Sylvaine BORNICHE
Christophe DELANGE
Yannick CHOQUEL
Jean-Pierre LABOURDETTE

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle le rôle joué par la commission d'appel d'offres ainsi que les règles liées à sa composition.

Cette commission doit être composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Les élus minoritaires proposent deux candidatures :

Comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres :
Marie-Christine RAMBURE-LAMBERT

Comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres :
Philippe MIMMAS

Les élus majoritaires proposent six candidatures :

Comme membres titulaires de la commission d'appel d'offres :
Jean-Pierre LABOURDETTE
Sébastien LASCOURREGES
Sylvaine BORNICHE

Comme membres suppléants de la commission d'appel d'offres :
Christophe DELANGE
Didier VINCENT
Gérard GAUTHIER

Les résultats du vote réalisé à bulletin secret se décomposent comme suit :

Liste des élus minoritaires : 4 voix
Liste des élus majoritaires : 15 voix

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

Comme membres titulaires :
Jean-Pierre LABOURDETTE
Sébastien LASCOURREGES
Marie-Christine RAMBURE-LAMBERT

Comme membres suppléants :
Christophe DELANGE
Didier VINCENT
Philippe MIMMAS

ATTRIBUTION DES DÉLÉGATIONS ATTRIBUÉES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales qui fixe le cadre légal des délégations qu'il est possible d'attribuer au maire dans l'exercice de ses fonctions, puis il propose de soumettre cette attribution de délégations au vote à main levée.

Les délégations telles qu'elles figurent aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales sont attribuées au maire à la majorité des membres présents, soit 15 voix « pour » et 4 voix « contre ».

Monsieur MIMMAS justifie son vote par le refus d'accorder ces délégations dans leur ensemble, opposé à certains alinéas du texte réglementaire, sans pouvoir préciser lesquels. Il regrette à ce sujet, relayé en cela par Madame GOZARD, de ne pas avoir eu au préalable les documents cités.

Monsieur le Maire lui répond qu'il appartient à tout élu, une fois l'ordre du jour fixé, de se renseigner en mairie ou ailleurs sur les points qui doivent être abordés.

Après s'être assuré qu'aucune question ne restait à débattre, Monsieur le Maire a levé la séance à 12h 15.